

Anne BONVALET

Cellule Europe du Réseau des Maisons des Sciences de l'Homme

ISH- Pôle Europe

14 avenue Berthelot

69363 Lyon Cedex 07

Tel : 04 72 72 64 64 (poste 66 55)

Email : Anne.bonvalet@ish-lyon.cnrs.fr

Site Europe Web DataBase : <http://europe.ish-lyon.cnrs.fr/>

Note d'information sur la Fondation Européenne de la Science (European Science Foundation - ESF)

I/ PRESENTATION GENERALE

1) Historique et missions

La Fondation Européenne de la Science (ESF) a été créée en 1974. Elle regroupe à l'heure actuelle **76 organismes consacrés à la recherche scientifique¹ dans 29 pays européens** (dont le CNRS). L'objectif principal de l'ESF consiste à **promouvoir une recherche scientifique de haut niveau à l'échelle européenne**, à travers la **coordination d'initiatives scientifiques** et la formulation de **recommandations en matière de politique scientifique**. Depuis septembre 2003, l'ESF assure par ailleurs la **gestion administrative et financière du programme COST²**.

2) Domaines d'activités

La **pluridisciplinarité** est l'une des principales caractéristiques de l'ESF. Ses activités couvrent *toutes les disciplines scientifiques* et sont réparties en *cinq* catégories: **les Sciences Physiques et de l'Ingénieur ; les Sciences Médicales ; les Sciences de la Vie, de l'Environnement et de la Terre ; les Sciences Humaines ; et les Sciences Sociales**. Dans chacune de ces disciplines, des *Comités scientifiques permanents³* composés de scientifiques et de représentants des Organismes membres ont pour tâche d'identifier les priorités thématiques, d'élaborer des stratégies correspondantes et d'établir des programmes de recherche.

¹ Les organismes membres de l'ESF sont des conseils nationaux de recherche, des académies des sciences et des lettres et divers autres organismes nationaux de recherche scientifique.

² COST : COopération européenne dans le domaine de la recherche Scientifique et Technique - European COoperation in the field of Scientific and Technical Research. Des informations précises sur ce programme sont disponibles à l'adresse suivante : <http://cost.cordis.lu/src/home.cfm>

³ Les activités scientifiques de l'ESF dans le domaine des Sciences Humaines et des Sciences Sociales sont respectivement pilotées par le **Comité permanent pour les Sciences Humaines (ESF Standing Committee for the Humanities – SCH)** et par le **Comité permanent pour les Sciences Sociales (Standing Committee for the Social Sciences – SCSS)**. De plus amples informations sur les missions et priorités de ces comités sont disponibles aux adresses suivantes : <http://www.esf.org/sch> et <http://www.esf.org/scss>.

3) Financement des activités et budget

Les activités scientifiques de l'ESF sont financées à l'aide des contributions des Organismes membres. Celles-ci permettent d'alimenter le budget général de l'ESF⁴ d'une part et de financer des programmes et projets spécifiques⁵ d'autre part. Certains instruments bénéficient par ailleurs d'une contribution financière de la Commission Européenne⁶.

A titre informatif, le budget global de l'ESF en 2003 (ensemble des contributions des Organismes membres et de la Commission Européenne) s'élevait à 18 millions d'euros.

II/ INSTRUMENTS DE L'ESF

Les activités scientifiques de l'ESF sont mises en œuvre au moyen de six instruments principaux, pour la plupart communs à l'ensemble des domaines⁷ : les Ateliers Exploratoires, les Réseaux, les Conférences Européennes de Recherche EURESCO, les Programmes, les EUROCORES et la Prospective.

Le Comité permanent pour les Sciences Sociales a par ailleurs mis au point un instrument spécifique dans son domaine de compétence : les Projets Européens de Recherche en Collaboration (European Collaborative Research projects in the Social Sciences – ECRP)

1) Instruments communs à tous les domaines (à l'exception des EUROCORES)

• Les Ateliers Exploratoires (Exploratory Workshops)

Les Ateliers Exploratoires permettent à des scientifiques appartenant à des organismes et pays différents de travailler ensemble sur un thème scientifique précis, de préférence dans des domaines émergents ou innovants, ou encore d'aborder des questions liées aux infrastructures de recherche. Les principaux objectifs de ces Ateliers consistent à favoriser l'émergence de collaborations transnationales et interdisciplinaires et à développer de futurs projets ou programmes de recherche en collaboration.

L'ESF finance environ 50 Ateliers exploratoires chaque année⁸. Un appel annuel à propositions est habituellement publié début mars.

Des informations complémentaires sur les Ateliers Exploratoires sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.esf.org/workshops>

⁴ Le montant des contributions d'un Organisme membre au budget général de l'ESF est calculé au prorata du PIB du pays concerné.

⁵ Les programmes et les EUROCORES sont financés « à la carte » par les Organismes membres qui y participent.

⁶ La Commission Européenne finance notamment une partie du budget des Conférences Européennes de recherche EURESCO et le Programme COST.

⁷ Il n'existe pas d'EUROCORES dans le domaine des Sciences Sociales.

⁸ Le budget accordé pour des Ateliers exploratoires (15 000 euros maximum) permet d'accueillir entre 20 et 25 participants.

- **Les Réseaux (Networks)**

Les Réseaux ont pour but de **coordonner à l'échelle européenne des activités susceptibles de renforcer la communauté scientifique dans des domaines spécifiques**. Ils réunissent ainsi des scientifiques afin **d'explorer les possibilités de mener des recherches au niveau européen**. Les Réseaux revêtent fréquemment un caractère **interdisciplinaire** et ont une durée de vie maximale de **trois ans**.

Les principaux critères de sélection des propositions sont la **qualité scientifique** et la **valeur ajoutée européenne**. Les financements accordés proviennent quant à eux du **budget général de L'ESF** et varient entre **70 000 et 100 000 euros sur toute la durée du Réseau**.

De plus amples informations sur les Réseaux sont disponibles sur le site de l'ESF : <http://www.esf.org/networks>

N.B. : cet instrument est actuellement en cours d'évaluation. Aucun appel n'est par conséquent prévu pour 2004.

- **Les Conférences Européennes de Recherche (European Research Conferences – EURESCO)**

Le principe des Conférences Européennes de Recherche (EURESCO) consiste à développer **un thème de recherche ciblé sur plusieurs années**. Chaque conférence comporte ainsi **une série de réunions scientifiques** d'une durée moyenne de **cinq jours**, organisées habituellement tous les **deux ans**. L'objectif principal des conférences est de privilégier **les idées et les approches innovantes**.

Les Conférences EURESCO sont ouvertes aux **scientifiques du monde entier** et rassemblent habituellement entre **80 et 100 participants**⁹. Des **bourses** sont par ailleurs disponibles pour les **jeunes chercheurs**¹⁰ âgés de moins de 35 ans.

Des informations complémentaires sur les Conférences EURESCO sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.esf.org/euresco>

⁹ La part des intervenants ou participants provenant d'un même pays ne doit pas dépasser 25%.

¹⁰ Les jeunes chercheurs représentent environ **30% des participants**.

- **Les Programmes**

Les Programmes scientifiques de l'ESF couvrent **tous les domaines de la recherche** et durent de **quatre à cinq ans en moyenne**. Ils rassemblent d'importants projets de recherche menés par des **équipes multinationales de chercheurs**¹¹ et portent par ailleurs sur des **thématiques ciblées**. Ils visent notamment à favoriser le développement d'une **recherche de haut niveau à l'échelle européenne et l'instauration d'une coopération active entre chercheurs**.

Les Programmes disposent d'un budget moyen oscillant entre **50 000 et 200 000 euros par an**¹². Les propositions peuvent être envoyées **toute l'année au Secrétariat du Comité permanent compétent**¹³.

Des informations complémentaires sur les Programmes scientifiques de l'ESF sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.esf.org/programmes>

- **Les Programmes de Recherche en Collaboration EUROCORES (European Science Foundation Collaborative Research Programmes Scheme - EUROCORES)**

Les Programmes de Recherche en Collaboration EUROCORES **mobilisent, au niveau européen, les organismes nationaux de financement de la recherche sur des thèmes prioritaires**. Cet instrument se caractérise par la publication d'un **appel à propositions commun** à l'ensemble des organismes participants et par la mise en place d'un **système international d'évaluation**. Les EUROCORES ont pour but d'**optimiser les investissements nationaux en matière de recherche, de stimuler la collaboration multinationale dans le domaine de la recherche fondamentale et de compléter le PCRDT** (qui ne couvre pas tous les domaines scientifiques).

Les décisions finales en matière de financement sont prises au niveau **national, par les organismes participants aux Programmes**.

Des informations complémentaires sur les EUROCORES sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.esf.org/eurocores>

¹¹ Les Programmes associent douze pays en moyenne.

¹² Le budget couvre uniquement les **coûts de mise en réseau** (coûts de mobilité et de coordination).

¹³ A l'exception du Comité permanent pour les Sciences Physiques et de l'Ingénieur (Standing Committee for Physical and Engineering Sciences - PESC)

- **La Prospective (ESF Forward Looks)**

La Prospective doit permettre à la communauté scientifique européenne et aux organismes membres de l'ESF **d'identifier les thèmes et champs d'études pluridisciplinaires les plus porteurs à moyen ou long terme** et d'anticiper ainsi **les besoins futurs en matière de financement de la recherche**.

Cet instrument se caractérise principalement par l'organisation d'une **conférence** rassemblant entre **50 et 60 participants** (scientifiques, représentants des organismes membres et des institutions européennes) et par la formulation de **recommandations** pouvant aboutir à la mise en œuvre d'**actions concrètes** (e.g. : des projets EUROCORES)

Des informations complémentaires sur la prospective sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.esf.org/flooks>

2) Instrument spécifique au domaine des Sciences Sociales

- **Les Projets Européens de Recherche en Collaboration dans le domaine des Sciences Sociales (European Collaborative Research Projects in the Social Sciences - ECRP)**

Quinze organismes nationaux de financement de la recherche ont signé en 2001 un protocole d'accord leur permettant d'évaluer **des projets émanant d'équipes de recherche européennes**¹⁴. Ce système vise à financer des **projets multilatéraux sur des thématiques internationales** et à stimuler ainsi la **collaboration internationale dans le domaine des sciences sociales**.

Les candidatures sont ouvertes à **tous les domaines des sciences sociales**. Les projets doivent par ailleurs associer des **équipes de recherche provenant d'au moins trois pays signataires**. La durée maximale de financement¹⁵ des projets est de **cinq ans**.

Des informations complémentaires sur les Projets Européens de Recherche en Collaboration dans le domaine des Sciences sociales sont disponibles sur le site de l'ESF : <http://www.esf.org/ecrp>.

¹⁴ Les organismes membres définissent chaque année une date de dépôt commune des projets.

¹⁵ Les financements sont accordés par pays.